



Commune de JUVIGNY
HAUTE-SAVOIE

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 juin 2016

Réf. : CR2016-07
Date : 21/06/2016

Nombre de Conseillers : 13
En exercice : 13
Présents : 11

Date de convocation du conseil municipal : 9 juin 2016

Présents :

Denis MAIRE, Guilhem BEDOIAN, Aurélie CATTEAU, Sylvain COLLIAT, Pascal PLANTARD, Pascale GUIGONNAT, Emilie CLERC-ROGUET, Georges DELEVAL, Alexandre GROBEL, Marie-Dominique RYCKEBOER, Véronique HUARD.

Absents excusés :

Catherine FRAISEAU, Raphaël SPINELLI,

ORDRE DU JOUR

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Pascale GUIGONNAT.

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 10 MAI 2016

Approuvé à l'unanimité.

3. DÉCISIONS DU MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS RECUES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

3.1 Contentieux PLU - Procédure en défense devant le tribunal administratif de Grenoble.

Vu le code des collectivités territoriales, en particulier l'article L.2122-22 alinéa 16,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° DEL-2014-13 en date du 15 avril 2014 portant délégation au maire et lui permettant d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle. La délégation au maire vaut pour toutes les actions juridictionnelles en demande et en défense, en première instance et en appel, le maire étant habilité à se faire assister de l'avocat de son choix pour chacune des actions ci-dessus mentionnées,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° DEL-2014-13 en date du 15 avril 2014 portant délégation au maire et lui permettant de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts,

Considérant le recours pour excès de pouvoir déposé par les consorts Challut contre la délibération du conseil municipal de la commune de Juvigny n° DEL-2015-34 du 10 novembre



Commune de JUVIGNY
HAUTE-SAVOIE

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 juin 2016

Réf. : CR2016-07

Date : 21/06/2016

2015, approuvant le Plan Local d'Urbanisme ensemble la décision du 11 mars 2016 notifiée le 15 mars 2016 rejetant le recours gracieux formés par les requérants.

Le Maire décide :

D'ENGAGER une procédure en défense devant le Tribunal Administratif de Grenoble introduite par les consorts CHALLUT à l'encontre de la délibération n° DEL-2015-34 en date du 10 novembre 2015 approuvant le Plan Local d'Urbanisme de la commune,

DE SE FAIRE ASSISTER par Maître Karen DURAZ, avocat au barreau de Chambéry, dont le cabinet est situé, 129, rue Sommeiller 73000 CHAMBERY, pour faire valoir les droits de la commune en défense,

DE SE FAIRE ASSISTER de différents intervenants qui seront susceptibles d'être associés dans la procédure,

D'IMPUTER les dépenses en résultant sur les crédits ouverts à cet effet.

4. DÉLIBÉRATIONS

4.1 Création de deux postes d'adjoint territorial d'animation

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à l'occasion de l'application des rythmes scolaires (décret du 26 janvier 2013) de la rentrée 2014, la commune a créé un service enfance chargé du temps de cantine, du périscolaire et du TAP. Ce service est composé à ce jour d'un responsable de service et de deux animateurs à contrat à durée déterminée.

Aujourd'hui, il est proposé de pérenniser le poste animateur n°1, celui occupé actuellement par Monsieur Frédéric ARAGON ; par la création d'un poste d'adjoint d'animation territorial (le grade sera défini et arrêté lors du recrutement) dans la filière animation en application des lois et règlements de la fonction publique territoriale régissant le statut particulier du présent emploi pour un temps de travail à temps non-complet (32h00 sur 35h00) à compter du 26 Août 2016.

Concernant le poste animateur n°2, il est proposé de créer un second poste d'adjoint d'animation territorial, filière animation (le grade sera défini et arrêté lors du recrutement), en application des lois et règlements de la fonction publique territoriale régissant le statut particulier du présent emploi pour un temps de travail à temps non-complet (32h00 sur 35h00) à compter du 26 Août 2016.

— **Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

— **Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,



Commune de JUVIGNY
HAUTE-SAVOIE

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 juin 2016

Réf. : CR2016-07

Date : 21/06/2016

– **Vu** le décret N°91-298 du 20 mars 1991 modifié relatif aux emplois permanents à temps non complet, Section I, (uniquement si création d'un emploi à temps non complet).

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, décide à l'unanimité :

1) **DE CREER** deux postes permanents à temps non complet de 32h00 d'adjoint d'animation territorial à compter du 26 Août 2016. Le grade sera défini et arrêté lors du recrutement.

La rémunération, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois qui sera retenu,

2) **DE CHARGER** Monsieur le Maire de procéder aux recrutements.

3) **DE COMPLETER** en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,

DE DIRE que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget de la commune.

4.2 Demande de subvention – Juvigny en Fête

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que l'association Juvigny en Fête a acquis courant 2015 un nouveau chapiteau. Une demande d'homologation a donc été faite auprès du Service Départemental d'Incendie et de Secours. Celui-ci a émis un avis favorable accompagné de mesures à prendre concernant le lestage et l'haubanage.

Afin de répondre à ces obligations, l'association doit acheter 2 tonnes de lestage ainsi que des sangles. Afin de faire face à cette dépense, elle a déposé une demande de subvention d'un montant de 1500 euros.

L'association précise que le chapiteau ainsi que son matériel servira également aux autres associations communales : le sou de l'école, et la Paroisse.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la demande de subvention présentée par l'association Juvigny en Fête

Après examen du dossier et du budget,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

– **ACCEPTE** la subvention suivante :

- 1500 euros (Mille cinq cent euros).



Commune de JUVIGNY
HAUTE-SAVOIE

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 juin 2016

Réf. : CR2016-07
Date : 21/06/2016

DEMANDE à Monsieur le Maire de procéder au paiement sous réserve qu'aucune autre solution technique ne soit validée (système d'ancrage au sol permanent au sol).

4.3 Autorisation de convention entre la commune et Juvigny en Fête

Délibération sans objet – Le début des travaux de la salle communale étant reporté au 25 juillet, la location du chapiteau ne sera pas nécessaire.

4.4 Règlement de mise à disposition et d'utilisation du chapiteau, de sanitaires de la bibliothèque et de la cuisine de la salle communale.

Délibération sans objet – Le début des travaux étant reporté au 25 juillet, les utilisateurs pourront utiliser la salle communale.

4.5 Acquisition foncière – Parcelle B2 552 e (Monsieur et Madame AHARFI Gil)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Parcelle B2 552 e appartenant à Monsieur et Madame AHARFI Gil se trouve incluse dans la voirie communale. De ce fait, et en accord avec les propriétaires, il convient de procéder à l'achat à titre onéreux de cette parcelle. Le prix d'achat proposé est de 30 euros le m2 pour une surface totale de la parcelle de 36 m2.

- Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT)
- Vu le Code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP)
- Vu le Décret n° 86-455 du 14 mars 1986 relatif à la suppression des commissions des opérations immobilières et de l'architecture et modalités de consultation du service des domaines,
- Vu l'Arrêté du 17 décembre 2001 modifiant l'arrêté du 5 septembre 1986 relatif aux opérations immobilières poursuivies par les collectivités et organismes publics
- Considérant qu'il s'agit de l'acquisition d'une parcelle à l'amiable, en dehors de toute procédure de préemption, de DUP...par une commune de moins de 2000 habitants et dont le montant de la vente est inférieur à 75 000 euros, l'avis des services de l'Etat n'est pas requis,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ARTICLE 1 : APPROUVE l'acquisition de la parcelle B2 552 e à Madame et Monsieur AHARFI Gil d'une surface de 36m² au prix de 30 € le m² soit un coût total de 1080 €.

ARTICLE 2 : MANDATE Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération et à signer les pièces administratives nécessaires.

4.5 Etat d'assiette des coupes prévues en 2017

Monsieur le Maire fait part de la proposition de l'Office National des Forêts relative au



Commune de JUVIGNY
HAUTE-SAVOIE

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 juin 2016

Réf. : CR2016-07
Date : 21/06/2016

programme des coupes de bois pour l'exercice 2017.

Parcelle	Type de Coupe	Volume présumé réalisable (m3)	Proposition ONF	Motif ONF
B	AMEL	40	AJO17	ONF-SA Conséquence de chablis et dépérissement – Inversion de coupe suite dépérissement épicéa

Après délibération,
le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver** l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2017 présenté dans le tableau ci-dessus

5. URBANISME

5.1. Permis de construire

Néant

5.2. Déclaration préalable

- **DP 074 145 16 H 0011** déposée par Monsieur TERRIER Jean-Marc – 174, allée de l'Orée du Bois – Changement de bardage, volet, fenêtres et pose d'une barrière au balcon.
- **DP 074 145 16 H 0012** déposée par Green Planet pour Madame CURE Catalina – 514, route de la frontière – Pose de panneaux photovoltaïques.
- **DP 0740145 16 H 0013** déposée par Monsieur FOREST Cédric – 38, route des Groulines – construction d'un abri de jardin formant une terrasse.
- **DP 074 145 16 H 0014** déposée par Madame CHERCHLANOVA Simona – 27, allée des Grands Prés – Isolation extérieure, remplacement volet, déplacement porte d'entrée, changement véranda.
- **DP 074 145 16 H 0015** déposée par Monsieur SOARES LIMA Julien – 135, route de Paconinges – Pose d'une clôture.
- **DP 074 145 16 H 0016** déposée par Madame DUBOIS-BALLAIS – 133, route de la Savoie – Remplacement d'un abri existant, installation terrasse et pergola.
- **DP 074 145 16 H 0017** déposée par Monsieur PLANTARD Pascal – 21, route du Mottelet – construction d'une piscine, de deux abris de jardin et panneaux solaires.



Commune de JUVIGNY
HAUTE-SAOIE

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 juin 2016

Réf. : CR2016-07
Date : 21/06/2016

6. EXAMEN DES TRAVAUX, AMENAGEMENTS ET PROJETS EN COURS

- **Dossier de la Savoie**
Point d'étape (CF annexe N°1)
- **Divers**

7. RÉUNIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

- **CME** Conseil du 10 juin 2016

Exposition d'art temporaire :

Cette exposition est prévue en partenariat avec le SIFOR et se tiendra lors de l'inauguration des bassins d'amortissement des crues du Foron. Un concours d'œuvres d'art sera également mis en place.

Perspectives 2016-2017

- Intégration des 6^{ème} au CME,
- création d'un forum internet dédié pour permettre au 6^{ème} d'échanger sur le travail effectué lors des TAP,
- invitation des membres du CME au CM,
- élection d'un maire du CME.

Il sera demandé au Dauphiné Libéré d'écrire un article sur le CME et notamment sur l'installation des poubelles.

8. QUESTIONS DIVERSES

- **Service enfance :**

Le projet éducatif territorial (PEDT) qui a été signé l'année dernière doit-être renouvelé. Le versement des prestations CAF en dépend.

Le service enfance souhaite développer les relations avec l'extérieur en organisant notamment des rencontres entre le CME de Juvigny et celui de Ville-la-Grand, en associant les élèves au projet lego dans le cadre du Projet de Territoire mené par Annemasse-Agglomération et diverses autres idées.

- **Communication :**

Charte graphique :

Deux propositions sur trois ont été reçues, la troisième devant arriver dans quelques jours. A ce moment là, une date de réunion sera proposée.

Juvigny info :

Une diffusion est prévue pour le premier week-end de juillet. Les articles devront être rendus pour le week-end du 25 et 26 juin.



**Commune de JUVIGNY
HAUTE-SAVOIE**

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 juin 2016

Réf. : CR2016-07
Date : 21/06/2016

Il est demandé de diversifier les articles afin de ne pas centrer les informations uniquement sur les associations.

Sont prévus des articles sur les sujets suivants :

- la réunion des habitants de la Plantaz et des Curtines à propos de la circulation,
- la mise aux normes des sanitaires de l'école et de la salle communale,
- la fête de l'école : les photos qui seront prises lors de la fête du 25 juin sont les bienvenues.

- **Circulation**

Monsieur le Maire informe le conseil avoir signé deux devis : l'un sur l'étude de circulation avec le cabinet Urba et Mob et l'autre pour le comptage routier avec le cabinet B Trafic.

Les comptages seront fixes, directionnels (relevés aux différents carrefours) et seront faits avant les vacances scolaires.

Les premiers résultats sont attendus pour l'automne.

- **Travaux de sécurisation des routes de la Plantaz et de Paconinges**

Le géomètre Carrier a été retenu pour faire les relevés topographiques.

- **Remise aux normes des sanitaires de l'école et de la salle communale**

Les travaux initialement prévus durant les mois de juillet et août 2016 sont reportés à la rentrée scolaire pour une durée de 6 semaines environ. Monsieur le Maire explique qu'une partie des travaux seront subventionnés par le Fonds Départemental pour le Développement des Territoires (FDDT).

- **Divers**

Une signalisation horizontale sera mise en place vers l'école et la mairie pour éviter le stationnement gênant et faciliter le passage des élèves se rendant à la salle communale.

- **Entretien des espaces verts**

Il a été demandé à Paysage Service d'engazonner le rond-point de la Plantaz. Il faut également prévoir de faire enlever la lavande sur le trottoir route des groulines.

Cimetière : Pépigros devrait intervenir pour aménager un coin de l'ancien cimetière laissé aujourd'hui à l'état d'abandon.

- **Service voirie mutualisée**

Les derniers fauchage et élagage n'ont pas été très satisfaisants. En effet, le fauchage a labouré les terres et la taille était non raisonnée. Ces dysfonctionnements seront relayés lors de la prochaine réunion de service.

Monsieur Grobel est désigné pour être le référent sur la commune. Il demande à être contacté lors des prochaines intervention du service de voirie mutualisée sur la commune.

- **Bornage du chemin de la voie ferrée.**

Un bornage du chemin a été demandé au géomètre Colloud. Celui-ci a eu lieu le 13 juin sans la présence de l'un des propriétaires, Monsieur BLETRY.



Commune de JUVIGNY
HAUTE-SAVOIE

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 juin 2016

Réf. : CR2016-07
Date : 21/06/2016

- **Réfection de la table du conseil municipal**

Prévoir les travaux pendant les mois de juillet et août.

- **Transport scolaire**

Aucun transport scolaire entre Saint-Cergues et Juvigny ne sera prévu pour les 6 familles intéressées. Une information devra être faite rapidement.

- **Bibliothèque.**

Le poste informatique de la bibliothèque étant défectueux, il est décidé de le remplacer par celui du secrétariat qui vient d'être changé.

- **Point d'Apport Volontaire de l'école**

Une réflexion devra être menée pour le déplacer, son emplacement actuel n'étant pas satisfaisant.

- **Place du village**

Il est constaté des dégradations au niveau du sol végétal et des pavés. Un dossier à l'assurance devra être ouvert.

Il a été constaté pendant les fortes pluies, que l'eau pluviale de la place se déversait chez un particulier en lieu et place du regard prévu à cet effet.

- **Prochain conseil municipal : 18 juillet 2016**

Fin du conseil municipal : 22h30

Le Secrétaire,

Pascale GUIGNONNAT

Signatures

Denis MAIRE

Guilhem BEDOÏAN

Georges DELEAVAL

Pascale GUIGNONNAT

Sylvain COLLIAT

Aurélie CATTEAU

Pascal PLANTARD

Emilie CLERC-ROGUET

Alexandre GROBEL

Marie-Dominique RYCKEBOER

Véronique HUARD.